



Raccordement eauw usées aux eaux de pluie

Par **moby**, le **06/09/2011** à **23:25**

Bonjour,

Nous venons de terminer une extension de notre habitation, extension comprenant une douche et un lavabo. Dans le devis réalisé par un bureau d'études, devis que nous avons signé, le raccordement des eaux usées devaient être fait à celui des toilettes du RDC. Or, l'entrepreneur qui travaille avec le bureau d'études, au moment du raccordement (à la fin du chantier), a refusé de le faire car il devait passer par les fondations de la maison existante et il ne veut pas toucher à ces fondations. Du coup, il a fait au plus simple et a relié l'évacuation des eaux usées aux évacuations des eaux de pluie et nous avons dû payer ces travaux. Aujourd'hui, nous ne sommes pas aux normes.

Or, pour être aux normes, le devis risque d'être maintenant beaucoup plus élevé car il semblerait que nous devions casser la nouvelle chape, la nouvelle terrasse pour retrouver l'évacuation des eaux usées de la maison.

Il nous semble que le bureau d'études est responsable car la solution n'était pas adapté et que l'entrepreneur est également responsable car il n'a pas vérifié la faisabilité dès le début des travaux. S'il l'avait fait, il aurait pu prévoir l'évacuation au moment des fondations.

Que devons-nous faire ? nous arrivons à la signature du procès verbal : emettre des réserves sur ce point dans le procès verbal afin que cde soit rectifié ? Qui doit payer ?

Merci d'avance pour votre aide sur ce sujet.